

La demande de PERM de la société Variscan Mines présente de nombreuses lacunes dont:

- absence d'analyse des risques sanitaires et environnementaux liés à la présence d'actinolite et trémolite dans la roche de la mine de Salau (rapport BRGM janv.1984 et rapport Henri Pezerat 1986)
- absence d'analyse des risques pertinente concernant la présence d'arsénopyrite dans la roche de la mine de Salau
- on peut donc conclure que les travailleurs et les riverains ne seront pas protégés contre ces risques si le PERM est attribué en l'état. Bien évidemment, les services de l'état ont été alertés sur ces dangers (à l'époque de l'ouverture de la mine et aujourd'hui encore). Des travaux, payés par les contribuables, ont été entrepris par la DRIRE pour limiter les pollutions liées au site minier (présence de 700 000 m³ de stériles contaminés).
- la question est donc de savoir quelle est la finalité de cette consultation ?

D'autant que rien ne semble favorable à une consultation démocratique et transparente :

- très courte durée de la consultation accessible qu'à une partie de la population
- manque de simplification de la procédure
- pas d'accès aux commentaires déposés par les citoyens
- la période de consultation correspond très exactement aux vacances scolaires de l'académie de Toulouse

Bien évidemment, tout cela sans compter que l'on se situe en zone Natura 2000, aux sources du Salat...

Bien évidemment, tout cela sans compter que des personnes sont décédées après avoir travaillé dans la mine de Salau et qu'aucune étude épidémiologique n'a été menée pour en savoir plus. Leur mémoire est invisible et les familles, d'après le Dr Causse, doivent rester silencieuses car « le secret médical se pose même aux familles » (conférence de presse du 18.03.16 ; radio Couserans, podcast de l'émission à 10mn3s).

Bien évidemment, tout cela sans compter les emplois qui seront impactés

Bien évidemment, tout cela sans compter que la France est un des pays où la densité de sites pollués est la plus importante au monde.

Il ne reste plus qu'à ceux qui ont l'ambition de devenir milliardaire soit d'acheter quelques tonnes de tungstène (des hausses vertigineuses du cours du tungstène ont été enregistrées le 18.03.16 (date de la réunion publique de Variscan Mines) et le 15.04.16 (jour de la mise en ligne de la consultation publique sur le site du ministère de l'économie) soit d'acheter des actions Variscan et de gagner peut-être le jackpot au pays des paradis fiscaux.